

**VILLE DU HAVRE**  
**Antoine RUFENACHT**  
**- 195 000 hab. -**

*Le Havre, ville d'avenir, ville durable*

La Ville du Havre s'est engagée en 2003 dans une démarche de développement durable à travers des actions concrètes : réduction des consommations (eau, énergie) dans les bâtiments municipaux, acquisition de véhicules propres, participation au projet PIC Urban, aménagement d'un parc urbain HQE, sensibilisation de la population...

Pour mettre en cohérence et renforcer ces actions, la Ville a adopté une démarche Agenda 21, avec la publication d'un 1<sup>er</sup> plan d'actions en juin 2006.

**L'approche globale de développement durable**

« Construire ensemble notre avenir », c'est ce que propose la Ville du Havre dans le cadre de son Agenda 21. 5 axes stratégiques ont été identifiés :

- La vie au quotidien
- Dynamique urbaine et identité havraise
- Développement économique et environnement
- Milieux et ressources naturels
- La participation des Havrais.

Pour ce faire, la ville a mis en place une batterie d'instruments de gouvernance et de mobilisation :

- Le comité partenarial, composé d'une quinzaine de partenaires institutionnels et économiques<sup>1</sup>, chargé de prendre des engagements pour contribuer à la réalisation de l'Agenda 21
- Les ateliers de concertation avec les habitants. Plus de 300 propositions d'actions ont été formulées par les 170 participants<sup>2</sup>. C'est sur cette base que l'Agenda 21 du Havre sera construit
- L'organisation de voyages d'études pour la formation des différents acteurs territoriaux (collectivités, entreprises, chambres consulaires, bailleurs sociaux) : Londres (Bedzed), Fribourg, Mulhouse et Melbourne (adhésion au Pacte Mondial Autorités Locales)
- L'organisation d'un concours interne « Innovation pour le développement durable » pour encourager l'émergence de projets internes et convaincre les agents de la collectivité de la nécessité d'adopter de nouveaux comportements au quotidien. Un jury sélectionnera en juin prochain les trois meilleurs dossiers<sup>3</sup>
- La création d'un « réseau d'entraide éducative » qui apporte son soutien à toute personne désireuse de réaliser un projet d'éducation lié au développement durable (Education Nationale, associations, services municipaux, ...) : montage du projet, prêt de documents et d'outils pédagogiques, mise en réseau avec des personnes ressources, visites de sites...

<sup>1</sup> La Préfecture de Seine-Maritime, la Région Haute-Normandie, le Département Seine-Maritime, la Communauté d'Agglomération havraise, l'Agence d'urbanisme de la région du Havre et de l'estuaire de la Seine, le Havre Développement, le Port autonome du Havre, le Groupe hospitalier du Havre, l'Union Sociale pour l'Habitat, le Rectorat, l'Université du Havre, la Chambre de commerce et d'industrie, l'Association des Industries du Havre, Gaz de France, Electricité de France.

<sup>2</sup> Pour faciliter la participation des habitants aux ateliers, des navettes gratuites ont été mises en place.

<sup>3</sup> Critères de sélection du concours : caractère innovant du projet, pertinence de l'approche tant sur le plan technique, financier et humain, transversalité du projet, faisabilité technique, évaluations prévues, modalités de valorisation envisagées, changements de comportements attendus.

La population est informée de l'ensemble des démarches entreprises : articles dans le journal communal, 7000 livrets « Le Havre, Ville d'avenir, Ville durable », 30 000 plaquettes d'information pour les réunions de concertation, journées sur le développement durable (printemps bio, semaine du développement durable, semaine du commerce équitable), « point-info cadre de vie » en saison estivale (4000 personnes).

### Les acquis effectifs

Quelques actions illustrent d'ores et déjà la mise en œuvre opérationnelle de l'Agenda 21 :

Pratiques éco-responsables au sein des services municipaux :

- 400 véhicules équipés du GPL et 150 qui roulent au diester, 3 camions électriques pour le service des jardins.
- Télégestion de l'eau dans les bâtiments communaux : 73 100 m<sup>3</sup> d'eau économisée, soit une baisse de la consommation proche de 50 % et une économie de 211 500€.
- Intégration de critères environnementaux dans les achats : papier, mobilier de bureau, produits d'entretien et d'hygiène (par exemple, transfert à 90% en 2005 pour le papier recyclé).
- Usage limité des produits chimiques : zéro phytosanitaire pour l'entretien du Parc de Montgeon (soit 280 ha) ainsi que les bordures de plan d'eau, les rues et les trottoirs.
- Développement de la lutte biologique intégrée.

Education au développement durable:

- Accompagnement de 1000 élèves de tous âges de la maternelle au lycée par le « réseau entraide ».
- Opérations repas bio dans les cantines scolaires et municipales : 8440 repas distribués en 2005.

Prévention des risques majeurs

- Vaste campagne d'information, baptisée POLLUX, initiée en 1991, poursuivie actuellement à l'échelle de l'agglomération.
- Convention signée avec le rectorat pour sensibiliser les plus jeunes (240 établissements sensibilisés).
- Création d'un office des risques majeurs de l'Estuaire de la Seine en 2003.

Aménagement HQE d'un parc urbain, en lieu et place d'une ancienne friche militaire (en cours) : matériaux HQE, menuiseries « écocertifiées » (FSC, PEFC), géothermie, panneaux solaires, récupération et réutilisation des eaux de pluie pour l'arrosage, parkings « verts ».

Un Centre de la Mer et du Développement Durable verra le jour en 2009. L'ambition de ce projet est double : informer et susciter la réflexion sur les enjeux du développement durable pour les espaces maritimes.

**Commentaires :**

**Contact :** Fabienne HANOUEL, Directrice du service environnement – 02 35 19 61 42